



NIELSEN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ UNIFOAM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit UNIFOAM

Identification interne B125

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS
 RAWDON ROAD
 MOIRA
 SWADLINCOTE
 DERBYSHIRE
 DE12 6DA
 TEL: +44 (0) 1283 222277
 FAX: +44 (0) 1283 225731
 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs). +44 (0) 1865 407333 (24 hrs). MEDICAL AND ENVIRONMENTAL EMERGENCIES ONLY.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 EUH208 Contient du ORANGE OIL. Peut produire une réaction allergique.

UNIFOAM

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P280 Porter des gants de protection.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
Etiquetage des détergents	<p>5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface anioniques, Contient 2,2',2''-(HEXAHYDRO-1,3,5-TRIAZINE-1,3,5-TRIYL)TRIETHANOL, 1,2-BENZOISOTHIAZOL-3(2H)-ONE</p>

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

HYDROCARBON PROPELLANT	10-30%
Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2	
Classification	
Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	
PROPANE-2-OL	1-5%
Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	
2-BUTOXYETHANOL	1-5%
Numéro CAS: 111-76-2 Numéro CE: 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-XXXX	
Classification	
Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	

UNIFOAM

ORANGE OIL	<1%
Numéro CAS: 8028-48-6	Numéro CE: 232-433-8
Facteur M (aigu) = 1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Ammoniac ou amines. Oxydes d'azote (NO _x).

UNIFOAM

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Evacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

UNIFOAM

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROCARBON PROPELLANT

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 600 ppm 1430 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 750 ppm 1780 mg/m³

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL, VLEP 400 ppm 999 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL, VLEP 500 ppm 1250 mg/m³

2-BUTOXYETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL, VLEP 25 123

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL, VLEP 50 246

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m ³ Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m ³
-------------	---

PNEC	- Eau douce; 140.9 mg/l - Eau de mer; 140.9 mg/l - rejet intermittent; 140.9 mg/l - Sédiments (eau douce); 552 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg - STP; 2251 mg/l - Sol; 28 mg/kg
-------------	---

2-BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

UNIFOAM

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 89 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 663 mg/m³
 Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 98 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 44.5 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 426 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 13.4 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 38 mg/kg
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 49 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Effets locaux: 123 mg/kg
 Industrie - Inhalatoire; Effets locaux: 246 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 8.8 mg/l
- Eau de mer; 0.88 mg/l
- Sédiments (eau douce); 34.6 mg/kg
- Sol; 2.8 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 463 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 3.46

DISTILLED TALL OIL (CAS: 8002-26-4)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 35.3 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 35.3 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.7 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 8.7 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

ORANGE OIL (CAS: 8028-48-6)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 31.1 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8.89 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 18.58 mg/cm²
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.78 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.44 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: 9.29 mg/cm²
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.44 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.54 mg/l
- Eau de mer; 0.054 mg/l
- rejet intermittent; 0.577 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2.1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1.3 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 0.13 mg/l
- Sol; 0.261 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

UNIFOAM

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Porter des manchettes de protection appropriées faites des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.1 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Fragrance.
pH	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

UNIFOAM

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Oxydes de soufre (SO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 48 732,7

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 29 585,72

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 30 702,0

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDROCARBON PROPELLANT

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 216,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 216,0

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 840,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 840,0

UNIFOAM

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 164,0

Espèces Lapin

2-BUTOXYETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 746,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 746,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 060,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 060,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 110,0

ORANGE OIL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 400,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 005,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 005,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

UNIFOAM

PROPANE-2-OL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 24 heures: 9714 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

2-BUTOXYETHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 820 - 1490 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 835 - 1550 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 hours: 1840 mg/l, Algues

ORANGE OIL

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1

toxicité aquatique chronique

NOEC	0.01 < NOEC ≤ 0.1
Dégradabilité	Rapidement dégradable

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

UNIFOAM

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UNIFOAM

Législation UE

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>GHS: Système général harmonisé.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p>
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	25/04/2018
Révision	2.4
Remplace la date	26/10/2016
Numéro de FDS	26687

UNIFOAM

Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du ORANGE OIL. Peut produire une réaction allergique.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.